

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Le bon vieux temps
8 route de clisson
44190 GORGES

Monsieur #####, directeur.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_00088

Nantes, le mardi 3 janvier 2023

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport final de contrôle assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

Contrôle sur pièces le 27/10/2022

Nom de l'EHPAD	EHPAD LE BON VIEUX TEMPS		
Nom de l'organisme gestionnaire	ASS BON VIEUX TEMPS GORGES		
Numéro FINESS géographique	440024628		
Numéro FINESS juridique	440003127		
Commune	GORGES		
Statut juridique	EHPAD Privé non lucratif		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF	Autorisée	Installée	
Capacité Totale	81		
	HP	77	74
	HT	4	1
	PASA		
	UPAD	12	NR
	UHR		
PMP Validé	187		
GMP Validé	612		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	4	6
Nombre de recommandations	7	23	30
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	2	4	6
Nombre de recommandations	7	23	30

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.6	Formaliser une astreinte de direction				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.18	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation Art. D. 312-156 CASF		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.20	Veiller à ce que le MEDC participe à des temps de transmission.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.22	Pourvoir rapidement le poste vacant d'IDEC			1			dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.31	Désigner un correspondant qualité au sein de l'établissement.				2			Document non fourni		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, avec retour d'information aux familles sur les suites données et actions mises en œuvre, au décours de ces enquêtes.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.35	Formaliser et actualiser le DUERP (articles L. 4121-3 et R 4121-1 du code du travail)		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublure (tuilage).				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.7	Organiser une supervision des soins afin de limiter les risques liés aux glissements de tâches.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.10	Avoir une réflexion institutionnelle sur le recrutement d'un poste d'ergothérapeute.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.13	Garantir la présence d'une équipe soignante dédiée à l'UPAD.			1			6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluri-annuel de formation				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.16	Poursuivre un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux prioritairement à destination du personnel soignant.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.1	Formaliser une procédure d'admission (rappel des critères d'admission, visite de pré-admission, premier recueil d'informations..) et d'accueil prévoyant notamment l'organisation de la journée d'arrivée.			2	6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.2	Veiller à l'organisation d'une visite de la personne à son domicile ou dans l'établissement de santé où elle est hospitalisée.			2	6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.4	Formaliser des critères d'admission (admission et sortie pour les unités pour personnes désorientées).			2	6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.5	Réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser) - art D 312-158 du CASF.	1			6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).		1		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute au décours de l'admission .		1		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires au décours de l'admission du résident (procédure EGS) .		1		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (L.311-3,7° du CASF)	1			6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.12	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.		2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.		1		dès réception du présent rapport	Précisions adressées par l'EHPAD	Il est pris acte des précisions apportées par l'établissement.	Mesure modifiée comme suit : Tracer, de manière systématique la réalisation, les reports ou les refus de douche
3.19	Proposer davantage d'animation aux résidents le matin et le weekend.		2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.24	Mettre en place une commission des menus ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.		2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soin		1		dès réception du présent rapport	Précisions adressées par l'EHPAD	Il est pris acte des précisions apportées par l'établissement.	Mesure modifiée comme suit : Tracer, de manière systématique la distribution de collations.